

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Nombre de conseillers

- En exercice : 07
- Présents : 07
- Votants : 07
- Absents : 00
- Exclus : 00

Date de convocation**30.09.2025**

Publication sur le site
internet de la commune et
transmission en Préfecture
le 20.10.2025

Objet

Redevance locaux Micro-
Crèche - Réduction

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROT

Séance du 6 octobre 2025 à 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**.

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Emilie COULON, Sylvie BOURGEOIS, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie BOURGEOIS

Madame DE GIORGI Laura souhaite ouvrir une micro-crèche dans les locaux dédiés Place de la mairie début 2026.

Madame DE GIORGI fera l'inventaire du matériel laissé dans les lieux par Infans Group (en redressement judiciaire) pour voir ce qu'elle peut conserver ou non. Il est proposé de lui laisser l'ensemble du mobilier et matériel gracieusement.

Madame DE GIORGI sollicite la possibilité d'une réduction de loyer exceptionnelle les 3 premiers mois.

La redevance d'occupation du domaine public pour les locaux de la micro-crèche s'élève actuellement à 758.58€ à laquelle s'ajoutent 210€ de charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de laisser gracieusement à Mme DE GIORGI le mobilier et le matériel, laissé dans les lieux par la société INFANS GROUP à la fermeture de l'établissement, pour l'exercice de son activité.
- **DECIDE** une diminution de la redevance sur le premier trimestre de location qui sera facturé 500.00€ mensuel au lieu de 758.58€.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec Mme DE GIORGI.

Le Maire :

- **DIT** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture du Jura pour contrôle de légalité.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité.

- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 06 octobre 2025

Le Maire
Dominique CHAUVIN

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE NOZEROY' with a central emblem. A black ink signature is written over the stamp.

La Secrétaire de séance,
Sylvie BOURGEOIS

A black ink signature is written on the page.